

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Fresnes

Correspondant : Mme Marie CHAVANON, Maire de Fresnes, 1, place Pierre et Marie Curie, 94260 Fresnes, tél. : 01 49 84 56 56, Poste 5633, télécopieur : 01 49 84 56 57, courriel : Marchespublics@fresnes94.fr, adresse internet : <http://www.fresnes94.fr>, adresse internet du profil acheteur : <https://www.marches.maximilien.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Marché de capture d'animaux errants ou dangereux, la prise en charge d'animaux blessés ou abandonnés, l'enlèvement d animaux morts sur le territoire communal et l'accueil en fourrière animale.

Catégorie de services : 27

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 98380000

Lieu d'exécution et de livraison : Fresnes (val-de-marne), 94260 Fresnes

Code NUTS : FR107

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Valeur estimée (HT) : entre 0 et 89999 euros (Euros)

Le présent avis correspond à un avis périodique constituant une mise en concurrence.

Prestations divisées en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Date prévisionnelle de début des prestations (Marché de fournitures/services) : 01 janvier 2021

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Marché réservé : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de

laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Formulaire DC3, Acte d'engagement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Autres renseignements demandés :

- Extrait K BIS ou son équivalent datant de moins de 3 mois

Nombre de candidats :

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous (par ordre de priorité décroissante) :

- Lot n° 1 : Le prix des prestations sera jugé au regard des prix TTC indiqués dans le bordereau des prix unitaires (B.P.U.) 60 %
- Lot n°1 : La valeur technique de l'offre sera jugée au regard du mémoire technique du candidat et des éléments d'appréciation renseignés dans le « cadre de réponse technique » 40%
- Lot n°2 : Le prix des prestations sera jugé au regard du prix global et forfaitaire TTC de la prestation indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.)60%
- Lot n°2 : La valeur technique de l'offre sera jugée au regard du mémoire technique du candidat et des éléments d'appréciation renseignés dans le « cadre de réponse technique » 40%
- Pas d'enchère électronique

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 01 décembre 2020 à 17 h 00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 20034-20035

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02 novembre 2020

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet :

<https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=371791&orgAcron>

Informations complémentaires :

- La prestation est réservée à une profession particulière
- Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms, et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Melun, 43 avenue du Général de Gaulle - case poste 8630, 77008 Melun cedex, tél. : 01 60 56 66 30, télécopieur : 01 60 56 66 10, courriel : Grefte.ta-melun@juradm.fr, adresse internet : <http://melun.tribunal-administratif.fr/>

Organe chargé des procédures de médiation : Monsieur le médiateur des ministères économiques et financiers, Boite postale 60153, 14010 Caen, tél. : 01 60 56 66 30, courriel : Mediateur@finances.gouv.fr, adresse internet : <http://economie.gouv.fr/me>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Melun, 43 avenue du Général de Gaulle - case poste 8630, 77008 Melun cedex, tél. : 01 60 56 66 30, télécopieur : 01 64 09 66 10, adresse internet : <http://melun.tribunal-administratif.fr/>

Nature et désignation des lots :

Lot(s) 1 Capture des animaux errants, ou dangereux, prise en charge d'animaux blessés ou abandonnés et enlèvement d'animaux morts sur le territoire communal.

Capture des animaux errants ou dangereux, prise en charge des animaux blessés ou abandonnés et enlèvement d'animaux morts sur le territoire de la ville de Fresnes (Val-de-Marne).

C.P.V. - : Objet principal : 98380000

Coût estimé (HT) : entre 0 et 40000 euros (Euros)

Durée du lot ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Informations complémentaires :

Le marché prend effet à compter de la date de sa notification pour une durée d'un an. Il pourra être reconduit tacitement trois (3) fois, par périodes successives d'une année sauf dénonciation expresse par lettre recommandée avec accusé de réception adressée trois (3) mois au moins avant la date de l'échéance annuelle.

Le montant maximum annuel du marché est de 10 000 euros HT.

Lot(s) 2 Accueil en fourrière animale.

Accueil en fourrière animale.

C.P.V. - : Objet principal : 98380000

Durée du lot ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Informations complémentaires :

Le marché prend effet à compter de la date de réception de sa notification pour une durée d'un an.

Il pourra être reconduit trois (3) fois, par tacite reconduction, par périodes successives de douze (12) mois, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée trois (3) mois au moins avant la date de l'échéance annuelle.